

## LE JOUR D'APRÈS

Nombreux sont ceux, qui, au lendemain de la décision de confinement, ont retenu l'expression : « le jour d'après ! ».

Le jour d'après évoquant une rupture, ceux dont le jour d'avant donnait le vague à l'âme et n'osaient plus espérer du passé faire table rase, se réjouissent à la perspective de jours différents donc nécessairement meilleurs pensent-ils.

Nous ne ferons ici aucun développement ou jugement de valeur de ce que pourrait être, au niveau sociétal et politique, ce jour d'après, d'autant que nous ne voudrions pas être jugé trop inventif ou au contraire trop frileux. Mais, l'UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine a un champ de compétence, le milieu professionnel douanier et une raison d'être, celle d'accompagner les agents dans l'évolution de leur environnement.

Il est donc de notre  
pourrait  
de douanier.

Disons le tout net,  
évolutions  
l'accompagnent



devoir d'explorer ce qui  
bouleverser notre métier

l'informatique avec les  
technologiques qui  
ont trouvé, avec le jour

d'après, de nouveaux horizons, dans le monde du travail.

Si pour les agents de la surveillance, la doctrine d'emploi adoptée après le 16 mars aura connu une relative stabilité, nonobstant l'adhésion à un certain nombre de directives contraignantes, il en va autrement pour les agents AG, CO et VITI.

Une généralisation du travail à domicile s'est organisée avec des agents télétravaillant à temps complet et d'autres mixant la présence au bureau et le travail à domicile.

Le télétravail permanent ne correspond pas aux normes fixées par les textes qui limitent à 3 le nombre de jours hebdomadaires pouvant être télétravaillés ; il faudra revenir, en temps normal, à la doctrine et donc alterner les jours chez soi avec des jours au bureau. Néanmoins, ces deux mois auront permis à des milliers d'agents de vivre une expérience de travail à domicile alors qu'ils ne l'avaient, auparavant, même pas imaginé.

Tout comme c'est en forgeant qu'on devient forgeron, il est à prévoir que :

**c'est en télétravaillant qu'on devient télétravailleur.**

Et si c'est le cas, nous sommes à la veille d'une véritablement révolution culturelle qu'il s'agira, dans notre ministère, de bien préparer avec la plus grande des rigueurs.

Cela passera nécessairement par l'échange de réflexions croisées et donc par une véritable concertation. Les agents de Nouvelle-Aquitaine pourront compter sur l'UNSA pour participer à cette réflexion.

Nous voyons déjà plusieurs enjeux majeurs qui se profilent si ce mode de travail devient majoritaire dans les bureaux :

**la question de l'immobilier** sera un sujet autant dans la sphère privé de l'agent que dans celle publique de l'administration. En effet, le travail à domicile nécessite un espace privé dédié. Or, tous les agents désireux de télétravailler ne pourront avoir chez eux cet espace ; il faudra donc envisager pour ces agents, dans un souci d'égalité, la mise à disposition d'espaces de coworking décentralisés.

Du côté de l'administration, la mise en place à grande échelle du télétravail ne pourra se faire sans conséquence sur son parc immobilier qu'elle sera amené à réduire. C'est peut-être aussi la fin du bureau individuel pour le fonctionnaire, là où il posait les photos de ses proches ou ses objets collections ... Le partage deviendra la norme.

**Le management sera aussi très impacté** par ce nouveau mode de travail. Il devra être également repensé afin de préserver au télétravailleur une part d'intimité tout en permettant pour le manager le suivi et le conseil.

**La sécurité informatique devient stratégique** et doit être élevée si on ne veut pas dans l'avenir qu'un CABIRxx succède au COVID19. On l'a vu, malgré le très bon travail de nos techniciens de proximité, la sécurité informatique est faillible. Les moyens tant financier qu'humain devront donc être mis à niveau par le Ministère.

Si les agents adhèrent à ce système de travail, ce que nous pensons, et que l'administration se donne les moyens de le développer convenablement, ce que nous nous efforcerons de lui indiquer, nous entrerons alors dans une véritable révolution professionnelle durable.

## AUDIO DU 23 MAI

Le 23 avril 2020, la conférence téléphonique du DI de Nouvelle-Aquitaine avec les organisations syndicales aura durée près de 2h40.

**Point sanitaire** : Le DI indique qu'il n'y a plus d'agent suspecté COVID19 ni de cas de quatorzaine dans l'interrégion. Néanmoins, nous avons fait part au Directeur du cas d'un agent de la brigade de Limoges atteint de fièvre et de toux. Après avoir pris des informations, le DI nous indique que cet agent avait été effectivement détecté malade le 15 avril, son dernier service remontant au 9 avril, il n'y aurait donc pas de cas contact donc d'agent placé en quatorzaine.

**Lettre intersyndicale** : Le DI a critiqué notre lettre intersyndicale, selon lui, une ordonnance est une loi et ne peut être contournée. La situation concernant l'application de cette ordonnance dans notre ministère a été précisée :

- . Il y aura un prélèvement de 10 jours pour les agents placés en AA.
- . Concernant le télétravail la DGFIP et la DGDDI ont invité leurs chefs de service à ne pas retirer de jours à leurs agents qui auraient été en position de travail.
- . Pour la surveillance, la situation est plus floue, La DI de Nouvelle-Aquitaine comme d'autres avait opté pour inscrire les agents dans la position MDC lorsqu'ils n'étaient pas coté en service, ce qui permet de lisser, sur le plan national, la gestion des brigades routières avec celle de quelques brigades spécifiques.

Concernant les demandes de la lettre, le DI nous fait remarquer qu'il s'était déjà engagé à faire réaliser un recensement des différentes positions individuelles. Les agents auront bien connaissance de leur situation individuelle.

Il ne peut plus y avoir de passage de l'AA au télétravail à partir du 17 avril 2020.

Pour les agents placés en quatorzaine leur statut dépendra s'ils ont fait l'objet d'un certificat médical.

En conclusion, encore du flou pour la branche surveillance, une avancée pour les télétravailleurs et la panade pour les agents en AA.

**La reprise** : Le DI indique avoir organisé 3 audios avec les chefs de services et d'unités afin de rédiger un PRA (Plan de Reprise de l'Activité). La reprise sera progressive.

.**Pour la surveillance**, le DI pense que la fraude va reprendre intensément même si les frontières sont encore, pour quelques temps, fermées. Les véhicules légers, une fois passer illégalement la frontière, s'immisceront dans le flot de circulation qui aura repris.

La CGT et l'UNSA sont intervenus sur le cas d'une brigade dont la prévision de cote de service de reprise était surchargée. Le DI a vite identifié cette brigade et demandera à ce que la copie soit refaite.

Les cotes doivent être créées avec les seuls agents actifs durant la période écoulée, mais Il souhaite que les agents en garde d'enfant ou absents pour motif médical puissent se rajouter aux équipes constituées s'ils n'ont plus d'empêchement.. Selon lui, La cote de service des unités ne doit pas conduire à faire plus de nuits, ni générer un système exagérément perturbant et elle ne doit pas faire perdre des heures. L'UNSA est intervenu à titre général sur les agents qui n'ont pas pris d'AA pour garde d'enfant jusqu'à présent, mais qui devront l'être après le 11 mai car le conjoint aura repris. Il ne s'opposera pas à cette contrainte mais elle devra être partagée par le couple.

Le plafond de deux agents par véhicule sera levé en tenant compte du port constant du masque.

Bref, la reprise sera progressive dans le sens où tous les gents SU n'auront pas repris.

.**Pour les AG/CO/VITI**, le télétravail a joué à fond son rôle car il n'y a pas de retard constaté.

La distanciation dans les bureaux sera la mesure de prévention prioritaire. A cet effet tous les chefs devront adresser à la Direction un croquis des locaux avec les m<sup>2</sup> et la position des agents. Il est question de fixer un nombre maximum d'agents quant au m<sup>2</sup> disponible.

Les agents qui étaient en AA reviendront, en priorité, travailler. Puis se fera le retour progressif des télétravailleurs. Les horaires pourront être aménagés pour tenir compte des pointes horaires de transport.

L'UNSA a demandé que l'application des indemnités de repas s'applique tant que l'ouverture des cantines n'était pas effective. le DI portera la question.

Le PRA est en écriture mais comme le PCA il nécessitera surement des versions successives car il traduit une situation évolutive.

#### **Divers :**

Le % d'heures de nuit reste adapté aux effectifs des brigades et le compteur sera remis à zéro le 11 mai.

Un accord a été donné à la DOD pour que ses échelons régionaux collaborent, d'une manière à définir, avec les brigades (2 services par semaine).

A ce stade il n'est pas prévu de tester chaque agent, mais à partir de la date de déconfinement, tout agent présentant un symptôme devrait être testé.

Prochaine audio le 30 avril à 9h45.

Cette audio aura confirmée l'iniquité et la lourdeur de l'ordonnance sur les jours ARTT, préservant toutefois aux télétravailleurs leur droit à jours de congés et n'aura pas apporté de réponse pour les services de la surveillance.

## **J'ADHÈRE DEPUIS CHEZ MOI**

se rendre sur [unsa.douanes.fr](http://unsa.douanes.fr), rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en ligne. Ce compte permet de gérer ses infos personnelles, de payer et d'obtenir sa carte d'adhérent.

## **Cotisations 2020**

<b>GRADES</b>	<b>Montant annuel payé à l'UNSA</b>	<b>Montant annuel réel payé après fiscalité</b>
<b>Stagiaires et Primo adhérents</b>	25	8
<b>Berkani/Contractuels</b>	29	10
<b>AC</b>	68	23
<b>ACP 2ème classe</b>	81	27
<b>ACP 1ère classe</b>	89	30
<b>Contrôleur 2</b>	93	31
<b>Contrôleur 1</b>	99	33
<b>Contrôleur Principal</b>	105	35
<b>Inspecteur</b>	122	41
<b>IR3</b>	136	45
<b>IR2</b>	141	47
<b>IR1</b>	146	49
<b>IP1/IP2</b>	154	51
<b>DSD2/DSD1</b>	164	55
<b>DI/DR/DF</b>	187	62
<b>Administrateur Général</b>	232	77
<b>RETRAITES</b>		
<b>Catégorie A, B, C</b>	40	13